

veux attirer l'attention publique et surtout ce des Messieurs du Clergé sur cette question. C il serait désirable que ces Messieurs fissent dessus l'éducation des fidèles confiés à leurs soins et les avertissent de ceci :

a) Après qu'une personne a rendu le dernier soupir, il y a toujours, pendant un temps plus ou moins long, une vie latente ou une mort apparente qui n'est pas la mort réelle.

b) Après une longue maladie, la vie latente ou la mort apparente dure au moins une heure.

c) A la suite d'un accident ou d'une mort subite, la vie latente ou la mort apparente dure trois ou dix-huit heures, parfois même plusieurs jours.

C'est dire qu'une personne qui vient d'expirer a droit à l'assistance du prêtre, et qu'il est le devoir de toute personne présente de l'aller quêrer.

Encore un mot et je termine.

J'ai lu quelque part ces belles paroles : " L'homme qui va mourir doit agir comme un homme qui va mourir et non pas comme un homme assuré du temps."

*Comme il n'y a que le médecin qui puisse faire le pronostic des cas de maladie, à lui incombe le devoir d'avertir à temps le malade de la gravité de son état.*

La tâche est parfois difficile, souvent pénible, mais la pensée de l'âme, de la vie future et de Dieu l'engagera toujours à l'accomplir.

La pensée de la mort, quand on la voit de près, ne donne-t-elle pas à notre vie un sens particulier ? N'est-elle pas propre, si le malade a garde son intelligence intacte, à lui fournir une heureuse occasion de prendre plus au sérieux le salut de son âme, et de réparer toute une mauvaise vie ?

Que chacun de nous, médecins, fassent sien ces paroles de Sir John Fäyrer de Londres :